

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0747**

commune (s) : Lyon 2°

objet : 34-36, rue Casimir Perier - Déconstruction sélective - Démolition des bâtiments du marché d'intérêt national (MIN) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0747

commune (s) : Lyon 2°

objet : **34-36, rue Casimir Perier - Déconstruction sélective - Démolition des bâtiments du marché d'intérêt national (MIN) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La présente opération porte sur les travaux de désamiantage, de déconstruction sélective et de démolition d'une douzaine de bâtiments du marché d'intérêt national (MIN), situés à Lyon-Perrache, sur le territoire de la Communauté urbaine et ce, avant remise des terrains à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence. Le montant global de l'opération est estimé à 1 836 500 € HT, soit 2 196 454 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution des travaux de déconstruction-démolition des bâtiments du marché d'intérêt national Lyon-Perrache situé au 34-36, rue Casimir Perier à Lyon 2°.

Les prestations faisant l'objet de ce lot seront attribuées séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de déconstruction-démolition des bâtiments du marché d'intérêt national (MIN) situé 34-36, rue Casimir Perier à Lyon 2°.

2° - Les prestations seront attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - opération 1591.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.